



HONORAIRES DE TRANSACTION

Prix inférieur ou égal à 135.000 €	8000 € ttc forfaitaire
Prix compris entre 136.000 € et 300.000 €	6 % ttc du prix de vente
Prix au- delà de 300.000 €	5 % ttc du prix de vente

(honoraires maximum applicables à la charge du vendeur)

ESTIMATION GRATUITE

HONORAIRES DE LOCATION

- Bail d'habitation vide ou meublé

Honoraires fixé par décret n°2014-890 du 1er août 2014 paru au journal officiel du 6 août 2014 texte n°53, commune de Nice et son agglomération: zone tendue (baux d'habitation soumis aux dispositions de la loi du 6 juillet 1989).

A la charge du locataire

- . 10 €/ M2 ttc visites constitution du dossier et rédaction du bail
- . 3 €/M2 ttc état des lieux d'entrée

A la charge du bailleur

- . 10 €/ M2 ttc visites constitution du dossier et rédaction du bail
- . 3 €/M2 ttc état des lieux d'entrée

- Bail commercial

A la charge du preneur

Incluant la rédaction du bail et l'état des lieux

- 20% HT du loyer annuel HT HC